

AVIS D'ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES ET AVIS DE DISPONIBILITÉ DES DOCUMENTS DE PROCURATION

Par la présente, un avis est donné pour la tenue d'assemblées extraordinaires du fonds RGP secteurs mondiaux, de la catégorie RGP secteurs mondiaux, du portefeuille GreenWise conservateur, du portefeuille GreenWise croissance et du portefeuille GreenWise équilibré.

Le présent avis vous informe que des assemblées extraordinaires destinées aux porteurs de titres du fonds RGP secteurs mondiaux (le « **fonds fiduciaire** »), de la catégorie RGP secteurs mondiaux (le « **fonds en catégorie** »), du portefeuille GreenWise conservateur (le « **portefeuille conservateur** »), du portefeuille GreenWise croissance (le « **portefeuille croissance** ») et du portefeuille GreenWise équilibré (le « **portefeuille équilibré** », et avec le fonds fiduciaire, le fonds de catégorie, le portefeuille conservateur et le portefeuille croissance, les « **fonds** ») se tiendront uniquement par des moyens virtuels le 23 mars 2022 (collectivement, les « **assemblées extraordinaires** »). Chaque assemblée extraordinaire aura lieu à 10 h 00 (heure de l'Est) et les porteurs de titres pourront y assister virtuellement ou par téléphone aux coordonnées suivantes :

- Par internet : https://zoom.us/webinar/register/WN_-25X35zdRzGS656kiCKXeA. Veuillez ensuite entrer le numéro de webinaire suivant : 96680070227.
- Par téléphone : 1-438-809-7799 ou le 1-587-328-1099. Veuillez ensuite entrer le numéro de conférence suivant : 96680070227.

Si une assemblée extraordinaire concernant un fonds est ajournée, le présent avis constitue un avis de convocation à l'assemblée ajournée, qui se tiendra également de façon virtuelle le 25 mars 2022 à 10 h 00 (heure de l'Est). Les détenteurs de titres peuvent assister à l'assemblée ajournée virtuelle en utilisant l'adresse du site Web et/ou le numéro de téléphone indiqué ci-dessus.

Questions à examiner lors des assemblées extraordinaires

L'objectif de chaque assemblée extraordinaire est d'examiner et, le cas échéant :

1. pour les détenteurs de titres du fonds fiduciaire :
 - a. d'approuver la modification de l'objectif de placement du fonds fiduciaire, tel qu'il est décrit dans la résolution jointe à la circulaire d'information; et
 - b. de traiter de toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée extraordinaire ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.
2. pour les détenteurs de titres du fonds en catégorie :
 - a. d'approuver la modification de l'objectif de placement du fonds en catégorie, tel qu'il est décrit dans la résolution jointe à la circulaire d'information; et
 - b. de traiter de toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée extraordinaire ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.
3. pour les détenteurs de titres du portefeuille conservateur :
 - a. d'approuver la modification de l'objectif de placement du portefeuille conservateur, tel qu'il est décrit dans la résolution jointe à la circulaire d'information; et

- b. de traiter de toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée extraordinaire ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.
4. pour les détenteurs de titres du portefeuille croissance :
 - a. d'approuver la modification de l'objectif de placement du portefeuille croissance, tel qu'il est décrit dans la résolution jointe à la circulaire d'information; et
 - b. de traiter de toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée extraordinaire ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.
5. pour les détenteurs de titres du portefeuille équilibré :
 - a. d'approuver la modification de l'objectif de placement du portefeuille équilibré, tel qu'il est décrit dans la résolution jointe à la circulaire d'information; et
 - b. de traiter de toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée extraordinaire ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

Aux fins du présent avis, la modification de l'objectif de placement des fonds est désignée par l'expression « **modification de l'objectif de placement** ».

Notification et accès

R.E.G.A.R. Gestion Privée inc. (le « **gestionnaire** »), le gestionnaire des fonds d'investissement, a choisi d'utiliser la procédure de notification et d'accès afin de réduire le volume de papier dans les documents distribués pour les assemblées extraordinaires. Au lieu de recevoir une copie imprimée de la circulaire d'information, vous recevez cet avis décrivant les procédures à suivre pour accéder à la circulaire d'information en ligne ou demander qu'une copie imprimée ou électronique vous soit envoyée sans frais.

Pour plus d'informations sur les procédures de notification et d'accès, veuillez communiquer avec nous gratuitement à l'adresse suivante : <https://rgpinvestissements.ca/avis-aux-porteurs/>.

Accéder à la circulaire d'information en ligne

Nous rappelons aux détenteurs de titres de consulter la circulaire d'information disponible sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) au www.sedar.com et sur le site Web du gestionnaire à l'adresse <https://rgpinvestissements.ca/avis-aux-porteurs/>.

La circulaire d'information restera disponible sur le site Web du gestionnaire pendant un an après la date du présent avis.

Comment obtenir une copie papier des documents de la réunion

Vous pouvez demander un exemplaire papier de la circulaire d'information en appelant le gestionnaire sans frais, au 1-855-370-1077. Avant le 23 mars 2022, un exemplaire de la circulaire d'information vous sera envoyé dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Si vous souhaitez recevoir un exemplaire papier de la circulaire d'information avant la date limite du vote par procuration, soit le 22 mars 2022 à 10 h 00 (heure de l'Est), vous devez tenir compte du délai de trois jours ouvrables pour le traitement des demandes ainsi que des délais d'expédition habituels pour le courrier de première classe au Canada suggéré par Postes Canada.

Vous pouvez également demander un exemplaire de la circulaire d'information jusqu'à un an après la date du présent avis, auquel cas nous vous l'enverrons dans les dix jours civils suivant la réception de votre demande.

Date de clôture des registres

Nous avons fourni une description des questions devant être examinées à l'assemblée extraordinaire dans la circulaire d'information. Le texte de la résolution autorisant les questions susmentionnées figure dans les annexes de la circulaire d'information. Les détenteurs de titres inscrits des fonds à la fermeture des bureaux le 11 février 2022 (la « **date de clôture des registres** ») auront le droit de voter aux assemblées extraordinaires.

Comment voter

Compte tenu de la pandémie mondiale de COVID-19 et des restrictions actuelles sur les rassemblements publics, les détenteurs de titres ne pourront pas assister physiquement aux assemblées extraordinaires et chacune d'elles se déroulera uniquement de manière virtuelle. Les détenteurs de titres et les fondés de pouvoir dûment désignés auront les mêmes possibilités de participer à l'assemblée extraordinaire virtuellement, comme ils le feraient lors d'une assemblée en présentiel, à condition qu'ils restent connectés à Internet ou au téléphone à tout moment pendant l'assemblée extraordinaire. En particulier, les détenteurs de titres pourront suivre l'assemblée extraordinaire et soumettre des questions en temps réel pendant la tenue de l'assemblée extraordinaire, et soumettre leurs votes pendant l'assemblée extraordinaire. Les détenteurs de titres sont toutefois fortement encouragés à soumettre leurs votes ou leurs formulaires de procuration avant l'assemblée extraordinaire. Il est de la responsabilité des détenteurs de titres d'assurer leur connectivité pendant toute la durée de l'assemblée extraordinaire. Pour toute question concernant la capacité des détenteurs de titres à participer ou à voter à l'assemblée, veuillez contacter Compagnie Trust TSX au 1-800-387-0825 ou 416-682-3860.

Nous demandons aux détenteurs de titres qui ne peuvent pas assister à l'assemblée extraordinaire virtuelle d'exercer leur droit de vote en remplissant, datant, signant et retournant le formulaire de procuration à Compagnie Trust TSX, à l'attention du service des procurations, P.O. Box 721, Agincourt, Ontario, M1S 0A1. Au lieu d'être livré par courrier ou par messagerie, le formulaire de procuration dûment rempli peut être télécopié au 1-866-781-3111 ou 416-368-2502, ou encore numérisé et envoyé par courriel à votezprocuration@tmx.com. Les détenteurs de titres peuvent également saisir leurs instructions de vote par téléphone au 1-888-489-7352 ou par Internet au www.tsxtrust.com/procuration en utilisant le numéro de contrôle à 13 chiffres figurant en-dessous de leurs nom et adresse dans le formulaire de procuration ci-joint.

Pour être admissible à l'assemblée extraordinaire, un formulaire de procuration dûment rempli, daté et signé ou vos instructions de vote, si elles sont fournies par la poste, par télécopieur, par courriel par voie électronique ou par téléphone, doivent être reçus avant 10 h 00 (heure de l'Est), le 22 mars 2022. Si l'assemblée extraordinaire est ajournée ou reportée, un formulaire de procuration dûment rempli ou vos instructions de vote, si elles sont fournies par courrier, par télécopieur, par courriel, par voie électronique ou par téléphone, doivent être reçus au plus tard 24 heures (à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés) avant le début de toute assemblée extraordinaire ajournée ou reportée.

Les détenteurs de titres sont encouragés à voter avant l'assemblée, à l'adresse suivante : www.tsxtrust.com/procuration. Même si vous prévoyez actuellement de participer à l'assemblée virtuelle, vous devriez envisager de voter par procuration à l'avance afin que votre vote soit comptabilisé si vous décidez ultérieurement de ne pas participer virtuellement à l'assemblée ou si vous ne pouvez pas accéder à l'assemblée extraordinaire pour une raison quelconque.

Veillez consulter la circulaire d'information avant de voter.

R.E.G.A.R. Gestion Privée inc. (le « gestionnaire »), vous recommande de voter EN FAVEUR de la modification de l'objectif de placement.
--

FAIT à Québec, Québec, le 3 février 2022.

Corporation de fonds R.E.G.A.R. gestion privée inc., en ce qui concerne le fonds en catégorie de la Corporation de fonds R.E.G.A.R. gestion privée inc.

(s) François Rodrigue-Beaudoin

François Rodrigue-Beaudoin
Directeur, président, chef de la direction et
secrétaire de la Corporation de fonds
R.E.G.A.R. gestion privée inc.

R.E.G.A.R. Gestion Privée inc., agissant elle-même en tant que fiduciaire des fonds fiduciaires et gestionnaire des fonds

(s) François Rodrigue-Beaudoin

François Rodrigue-Beaudoin
Directeur, président, chef de la direction,
secrétaire et personne désignée en dernier ressort
de R.E.G.A.R. Gestion Privée inc.